

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 06 OCTOBRE 2021

Ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 08 septembre 2021

Informations générales

Questions diverses

Stéphane GOMIS, Doyen ; Mylène BLASCO ; Anne-Laure FOUCHER ; Hélène MAINET ; Mathilde BREMOND ; Laurent LAMOINE ; Hélène ROTH ; Cyril TRIOLAIRE ; Hélène VIAL ; Isabelle AFONSO ; Valérie LASHERMES ; Marie-Rose RAY ; Frédérique VAN CELST ; Terry BARLOT ; Maëlys ROBERT ; Pierre-Frédéric BRAU

Membres excusés : (sans procuration)

Calmin BOREL ; Sondès EL HAFIDHI ; Cécile FINOT ; Frédéric NANCEL.

Procurations : Yvan DANIEL à Anne-Laure FOUCHER ; Benjamin LASSAUZET à Cyril TRIOLAIRE ; Catherine ROSAZZA-RIZ à Valérie LASHERMES ; Frédéric VIGIER à Valérie LASHERMES ; Cécile FINOT à Cyril TRIOLAIRE ; Jean-Marc MORVAN à Laurent LAMOINE

Invitée : Caroline RUIN

1) Validation du PV de la séance du 08 septembre 2021 :

Les corrections demandées par Anne-Laure FOUCHER et Frédérique Van CELST ont été apportées au PV.

Maëlys ROBERT transmet une demande de Lukas GOSSOT qui souhaite qu'il soit fait mention dans le PV que le vote sur les MCCC est « illégal ».

Le Doyen et les vice-doyens s'étonnent de cette demande et ne voient pas en quoi le vote peut être qualifié « d'illégal ».

Il est rappelé, une nouvelle fois, que la rédaction des MCCC a fait l'objet d'un travail important et précis de la part des responsables de formation ; des secrétariats pédagogiques, de la responsable du service de la scolarité centrale, de Laure Nadler et de la direction de l'UFR. Tout cela en un temps extrêmement contraint. En outre, les MCCC de l'UFR LCSH ont été votées lors du dernier CFVU et ont fait l'objet de demandes de corrections très à la marge de la part des représentants du collège des usagers.

Par ailleurs, il est précisé que le vote des représentants du collège usagers au sein du conseil de l'UFR obéit à des règles précises à savoir : un titulaire peut se faire représenter avec une procuration par un autre titulaire ; un titulaire peut se faire représenter sans procuration par son suppléant classé au même rang conformément à l'arrêté électoral « EPE UCA-2021-224 » ; un titulaire peut se faire représenter avec une procuration par un autre suppléant que celui de son rang.

Il est proposé de ne pas accepter la demande de Lukas GOSSOT.

Le doyen exprime aussi sa lassitude et celle de la direction face à la stigmatisation, au sein de certaines instances de l'UCA, du travail mené au sein de l'UFR LCSH. Il est rappelé également que les associations hébergées au sein de l'UFR LCSH le sont au titre de l'UCA et non pas au titre d'une seule composante.

Le souci constant de la direction est d'œuvrer au service de la communauté universitaire et en particulier des étudiant.e.s.

Le PV de la séance du Conseil du 08 septembre 2021 est soumis au vote des membres du conseil

Vote : 2 abstentions

Le PV est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés. Il pourra être diffusé.

2) Informations générales :

- **Bilan des effectifs étudiants au 06 octobre 2021 :**

Effectifs licence hors CPGE, LAS/PAS.

2021 N1 : 1 140 ; 2020 L1 : 1 186

2021 N2 : 617 ; 2020 L2 : 590

2021 N3 : 531 ; 2020 L3 : 510

A ce jour, pas d'augmentation notable des effectifs, notamment au niveau N1.

- **Accompagnement des étudiant.e.s de N1 en parcours adaptés**

: présenté par Anne-Laure FOUCHER

Pour le N1, 289 parcours « oui si » identifiés dans Apogée pour 209 qui ont saisi leur CPR (contrat pédagogique de réussite) dans Conpere. Pas de chiffres stabilisés à ce jour du fait notamment d'un manque d'interopérabilité entre les deux applicatifs métiers. Situation contrastée d'une formation à une autre avec différents degrés de complétude des CPR.

Cyril TRIOLAIRE demande si il est possible d'avoir un retour qualitatif.

Anne-Laure FOUCHER répond que dès lors que les étudiants adhèrent aux dispositifs qui leur sont proposés, les résultats sont très positifs. Cela représente malgré tout une minorité. Du côté des enseignant.e.s -référent.e.s, il est souligné notamment la lourdeur du suivi avec un outil peu ergonomique (Conpere).

Mathilde BREMOND remarque que la saisie des CPR devrait être mieux intégrée dans les IP et que les enseignants manquent d'informations sur le processus.

Anne-Laure FOUCHER répond qu'actuellement les CPR et les IP sont saisis indépendamment mais que les 2 doivent l'être absolument : les premiers dans le cadre de la loi ORE, les secondes pour les inscriptions aux examens. Anne-Laure FOUCHER ajoute qu'il existe un espace de cours Moodle auquel tous les enseignant.e.s-référent.e.s sont inscrit.e.s et qui recense toutes les ressources utiles au suivi des étudiant.e.s dans le cadre ORE. Ces informations seront diffusées à nouveau auprès des enseignant.e.s référent.e.s.

Anne-Laure FOUCHER revient également sur les 3 dispositifs en parcours adaptés :

- Stage intensif d'anglais
- Ecrit universitaire
- Réopass

- **Qualités des formations :**

Début octobre, les composantes ont été sollicitées pour participer à de futurs groupes de travail concernant la qualité des formations. Anne-laure FOUCHER y participera au titre de son mandat CFVU. Leur objectif s'intéressera notamment à la simplification des procédures.

Pierre-Frédéric BRAU signale que, pour l'archivage numérique, il est important d'associer Anne FOX, archiviste de l'UCA.

Le Doyen rappelle à cette occasion tout le travail déjà mené à l'UFR LCSH en lien avec Anne Fox, pour l'archivage des dossiers papiers.

- **Gestion des locaux :**

Le Doyen rappelle que la tension sur les locaux est un sujet récurrent à chaque rentrée universitaire. Il profite de ce rappel pour saluer la qualité du travail des équipes pédagogiques, des secrétariats afférents et de Valérie Monmort sur ce dossier.

Pour cette rentrée, cette problématique est aussi induite par la NOF qui a introduit par exemple un certain nombre de TD qui n'existaient pas dans l'ancienne offre de formation ; ces demandes étant par ailleurs parfaitement légitimes et justifiées.

Laurent LAMOINE pense, qu'en l'espèce, nous avons subi la mise en place de la NOF et une évolution des pratiques. De plus, la liberté pédagogique qui conduit à des modalités différentes ne facilite pas la mise en œuvre d'un process mutualisé.

Caroline RUIN précise aussi que les travaux en cours sur le site Carnot et l'immobilisation des salles du manège ont contribué significativement à complexifier la situation.

Le Doyen indique qu'une réunion sur ce sujet des locaux a eu lieu à l'échelle de l'Institut avec les UFR LCC et PSSSE ; la problématique, qui n'est pas spécifique au site Gergovia, étant partagée au niveau notamment du centre-ville.

L'objectif est de mettre en place une forte politique de mutualisation avec l'ensemble des composantes du centre-ville rattachées également à d'autres instituts (Ecole de droit ; Ecole d'économie ; IAE) grâce notamment à des calendriers communs et des pratiques communes.

Les travaux du CPER à venir sur le site Gergovia et la venue programmée de l'UFR LCC vont nécessiter de facto une réflexion sur nos besoins et nos usages.

Une réflexion à plus court terme pour les semestres pairs doit aussi être menée pour savoir si une ouverture les samedis serait utile ; ce jour n'étant pas soumis au cadrage. Le décroisement des petites salles est aussi une piste de réflexion ; de même, pour les besoins en salles informatiques parfois mal identifiés dans ADE.

Cyril TRIOLAIRE indique, qu'en égard à des méthodologies différentes et une communication parfois peu fluide entre les responsables de formation, il subsiste parfois des problèmes de disponibilité de salles. Les demandes croissantes de salles informatiques posent notamment la question des pratiques pédagogiques et de l'utilisation du numérique. Il faudrait faire un état des lieux des pratiques notamment quand des logiciels spécifiques sont nécessaires.

Hélène ROTH pense qu'il est essentiel de critériser pédagogiquement les demandes en amont de l'outil ADE avec des critères transparents et non contestables.

Le Doyen indique que toutes ces questions ont été évoquées au niveau de l'Institut. Afin qu'ADE puisse répondre à ces demandes, il est prévu de saisir la DOSI pour perfectionner les requêtes dans le but de faciliter la tâche des gestionnaires. Pour rappel, ce sont environ 1500 demandes de salles qui sont formulées pour chaque semestre uniquement pour le site Gergovia.

Dans ce contexte, le Doyen déplore vivement l'attitude de collègues qui, en matière d'attribution des salles, ont des exigences inadmissibles, formulées par ailleurs au-delà de toute règle de la plus élémentaire des courtoisies, à l'égard notamment de la direction et des personnels administratifs.

Ces attitudes sont d'autant plus intolérables qu'elles émanent d'enseignants-chercheurs qui concentrent leurs enseignements sur 24 ou 48 heures. Dans ces conditions, il est certain qu'ils ne peuvent guère obtenir satisfaction et qu'ils participent à exacerber les tensions.

In fine, il est convenu de réunir les représentants des équipes pédagogiques début 2022 afin d'échanger sur ces questions.

Par ailleurs, Cyril TRIOLAIRE demande si, pour le N1, le cadrage peut évoluer pour la répartition des mineures interdisciplinaires.

Le Doyen rappelle que le cadrage a été changé en amont en fonction des besoins des responsables de formation. Une révision globale du cadrage ne peut être envisagée à ce stade mais des ajustements pour des demandes spécifiques sont possibles.

- **Point RH et financier :**

Le dialogue RH avec la présidence a eu lieu le 29 septembre.

L'arbitrage sur les postes EC aura lieu à la mi-octobre à l'échelle du directoire.

Un retour des profils sera demandé pour le 25 octobre aux laboratoires et aux départements concernés pour présentation au conseil de l'UFR le 27 octobre.

Valérie LASHERMES demande si l'UFR a fait remonter des demandes de cdéisation.

Le doyen répond par l'affirmative, et ce pour 3 personnels BIATSS qui seront concernés par ce dispositif en 2023.

Dialogue financier : le focus a porté sur les besoins informatiques et sur les APP. Pour précision, la gouvernance est toujours attentive au taux d'exécution des dépenses.

- **Travaux CVEC :**

Avancement un peu retardé des travaux avec une fin de chantier prévue fin novembre 2021. Les travaux de mise en conformité du guichet de la scolarité centrale sont reportés en avril 2022.

3) Questions diverses :

Cyril TRIOLAIRE souhaiterait que la salle Innovia soit accessible, sous réserve de laisser leur carte d'étudiant à l'accueil, aux étudiants de Masters qui en feraient la demande.

Le Doyen répond que ce dispositif sera mis en place.

Le Doyen,

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a final upward stroke.

Stéphane GOMIS

La Secrétaire de séance,

A stylized signature in blue ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Caroline RUIN